



165438 - L'ayant rendue enceinte grâce à des relations adultérines, peut elle l'épouser pendant sa grossesse, quitte à ce qu'elle ait recours à l'avortement?

question

Mon ex femme a une amie musulmane qui a contracté une grossesse hors mariage. Elle est à sa 4e semaine de grossesse et voudrait se faire avorter mais ne elle ne connaît pas le jugement de la religion sur la question . Est il préférable pour elle de sa faire avorter ou pas? L'auteur de la grossesse voudrait l'épouser pendant la grossesse..Cela lui es il permis?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le fornicateur peut épouser sa partenaire sexuelle une fois les deux personnes se seront débarrassé de leur qualité de **adultérins** en procédant à un repentir vraiment sincère. Si la femme est enceinte, l'homme ne pourra l'épouser qu'après son accouchement. L'enfant à naître ne sera pas affilié à son auteur selon l'avis de la majorité des ulémas. Certains ulémas soutiennent qu'on peut lui attribuer la paternité de l'enfant, s'il le reconnaît. Voir à ce propos la réponse donnée à la question n° [33591](#).

Une des fatwa de la Commission permanente stipule:« ils ont tous les deux l'obligation de se repentir devant Allah, de cesser de commettre ce crime, de regretter de l'avoir commis, de se résoudre à ne plus récidiver et de multiplier les bonnes œuvres. Peut être Allah agréera -t-Il leur repentir et substituera des bienfaits à leurs mauvais actes. A ce propos, le Très haut dit: «» (Coran,25:68-71).

Si vous voulez l'épouser , vous devrez attendre qu'elle voie ses règles avant d'établir le mariage. Si elle est manifestement en grossesse, il ne vous est pas permis de conclure un mariage avec elle



avant son accouchement, compte tenu du hadith selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a interdit d'utiliser son eau pour irriguer les plants d'un autre» Extrait des Fatwa de la Commission Permanente publiées dans la revue des recherches islamiques, vol.9.p. 72.

Deuxièmement, il n'est pas permis de recourir à l'avortement pour échapper à la honte. Voir la réponse donnée à la question n°[13331](#).

Allah le sait mieux.